



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial 24 Juillet 2020

SOMMAIRE

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

. Arrêté PREF/SCPPAT/2020203-0001 du 21 juillet 2020 portant suppléance du Préfet des Pyrénées-Orientales



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

PRÉFECTURE

Secrétariat général

Service de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial

Réf : Léa HIERREZUELO

Tél : 04.68.51.67.70

Mél : pref-coordination@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 21 juillet 2020

ARRÊTÉ n° PREF/SCPPAT/2020203-0001
portant suppléance du préfet des Pyrénées-Orientales

**Le préfet des Pyrénées-Orientales,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment son article 45 ;

VU le décret du 9 mai 2018 portant nomination de Monsieur Philippe CHOPIN, préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU le décret du 6 septembre 2019 nommant Monsieur Kévin MAZOYER, secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Monsieur Kévin MAZOYER, secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales, est désigné pour assurer la suppléance du préfet des Pyrénées-Orientales, à compter du lundi 27 juillet 2020 (10h00), et jusqu'au dimanche 9 août 2020 (19h00).

ARTICLE 2 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,

Philippe CHOPIN